

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 19 JUIN 2020

- **Quorum de 51,78%**
- **Approbation de l'ensemble des résolutions**

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19 et conformément aux dispositions adoptées par le Gouvernement pour freiner sa propagation, en particulier l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, l'Assemblée générale mixte de Renault du 19 juin 2020 s'est exceptionnellement tenue à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y participer, au siège social de la Société.

L'Assemblée générale a été diffusée en direct sur le site Internet [www.groupe.renault.com](http://www.groupe.renault.com) et la vidéo est disponible en différé sur la page dédiée à l'Assemblée générale du site Internet de la Société. Afin de favoriser la participation à ce moment privilégié d'échange entre les actionnaires et les dirigeants de la Société, les actionnaires ont eu la possibilité, en complément du dispositif légal des « questions écrites », de poser des questions depuis la page dédiée à l'Assemblée générale à compter du mardi 16 juin, ainsi que pendant l'Assemblée, directement depuis l'interface du *webcast live*.

Dans le cadre réglementaire exceptionnel mis en place pour la tenue des Assemblées à huis clos, le Bureau de l'Assemblée a été composé par décision du Conseil d'administration du 19 juin 2020. Monsieur Jean-Dominique Senard, Président du Conseil d'administration, a assuré la présidence de l'Assemblée. Ont été nommés comme scrutateurs Madame Clotilde Delbos, Directeur général par intérim, et Monsieur Jean-Benoit Devauges, Directeur juridique, tous deux actionnaires de la Société.

Compte tenu de la situation exceptionnelle générée par l'épidémie, et conformément au décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, les actionnaires ont été encouragés à voter à distance ou à donner pouvoir au Président. Les votes ont ainsi été arrêtés la veille de l'Assemblée, soit le jeudi 18 juin 2020, à 15 heures.

Ainsi, 9 836 actionnaires ont voté à distance ou donné pouvoir au Président ou à un tiers, représentant 127 318 988 actions et 182 16 606 droits de vote. Le quorum s'est donc établi à 51,78%.

Lors de cette Assemblée générale mixte, l'ensemble des résolutions proposées ont été adoptées. L'Assemblée générale a notamment pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés ;
- Affectation du résultat sans distribution de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Ratification de la cooptation d'un administrateur nommé sur proposition de Nissan ;
- Nomination et renouvellement de Commissaires aux comptes ;
- Approbation des éléments de rémunération 2019 et des politiques de rémunération 2020 des mandataires sociaux (*say on pay*) ;
- Renouvellement des autorisations financières permettant au Conseil d'administration de procéder à diverses opérations sur le capital ; et
- Approbation de deux modifications statutaires.

Le résultat détaillé des votes de l'Assemblée générale est disponible sur le site Internet de la Société [www.group.renault.com/finance/assemblee-generale/](http://www.group.renault.com/finance/assemblee-generale/).